#### Charte d'Utilisation du service « Lycée Connecté »

« Lycée connecté » est un dispositif qui permet un accès unifié et sécurisé à un ensemble de services et de ressources numériques.

#### ■ Article 1 • Conditions d'accès au Service

Tout utilisateur de la communauté éducative peut bénéficier d'un accès à « Lycée connecté » après acceptation de la présente Charte type.

Dans le cas où l'Utilisateur est mineur, l'acceptation de la Charte nécessite l'accord express du ou des parents ou de toute personne détenant l'autorité légale.

Le droit d'accès de l'Utilisateur à «Lycée connecté» est personnel, incessible et lié à son appartenance à la communauté éducative de l'établissement.

L'accès à « Lycée connecté » est soumis à une identification préalable de l'Utilisateur, à l'aide d'un identifiant et d'un mot de passe. Ce mot de passe est strictement personnel et confidentiel. Son usage ne peut en aucun cas être cédé à un tiers à quelque titre que ce soit. L'Utilisateur est responsable de sa conservation et de l'utilisation qui peut en être faite. Il s'engage à signaler au responsable du service « Lycée connecté » toute tentative de violation, perte ou anomalie relative à une utilisation de ses codes d'accès personnels. Il s'engage à ne jamais quitter un équipement numérique mutualisé (ordinateur, tablette) sans s'être déconnecté. En cas de négligence la responsabilité de l'utilisateur sera pleinement engagée.

# ■ Article 2 • Respect de la législation et des convenances

L'Utilisateur s'engage à respecter la législation en vigueur et les règles de bonne conduite dans l'usage des moyens numériques de communication et de publication.

Notamment des lois relatives :

- à la propriété littéraire et artistique ;
- à l'informatique, aux fichiers et aux libertés ;
- à la protection de la vie privée et du droit à l'image d'autrui ;
- aux droits de l'homme en s'assurant de ne pas envoyer de messages à caractère raciste, pornographique, pédophile, injurieux, diffamatoire et de manière générale à ne pas diffuser d'informations présentant un caractère délictueux.

#### ■ Article 3 • Bon usage et respect de la déontologie

L'Utilisateur est responsable de l'usage qu'il fait de « Lycée connecté ». Il s'engage à ne pas perturber volontairement son fonctionnement.

L'Utilisateur s'engage à effectuer une utilisation rationnelle et loyale des services de « Lycée connecté » dans le respect des convenances afin d'en éviter la saturation ou leur détournement à des fins commerciales ou publicitaires.

## ■ Article 4 • Contrôles

La loi oblige à journaliser les accès à « Lycée connecté », c'est-à-dire à garder des traces de l'activité. En cas de dysfonctionnement ou d'infraction, ces données sont susceptibles d'être analysées.

### ■Article 5 • Protection des données à caractère personnel

« Lycée connecté » est un outil numérique de la famille des « Espaces Numérique de travail » (ENT) qui favorise les échanges éducatifs au sein de l'établissement, entre enseignants et élèves, mais également avec les parents, les équipes des lycées ainsi que la région Nouvelle Aquitaine. Les données personnelles : nom, prénom, dates de naissance - correspondent aux données minimales nécessaires au bon fonctionnement de lycée connecté.

Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation, d'opposition ou d'effacement de vos données personnelles en adressant **toute** demande concernant le présent traitement auprès du chef d'établissement relevant de votre lieu d'inscription (loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés).

Vous pouvez exercer vos droits auprès du Délégué à la Protection des Données de votre académie :

- académie de Limoges : Alexandre Rieux dpd@ac-limoges.fr
- académie de Bordeaux : Thierry Lavigne dpd@ac-bordeaux.fr
- académie de Poitiers : Antony Barillot dpd@ac-poitiers.fr

Vous pouvez également saisir la CNIL pour toute plainte ou recours : <a href="https://www.cnil.fr/fr/plaintes">https://www.cnil.fr/fr/plaintes</a>

Les usagers pourront accéder à une rubrique dédiée à la protection des données depuis le site web lyceeconnecte.fr.

#### ■ Article 6 • Non-respect des règles

Le non-respect des règles établies ou rappelées par la présente Charte pourra donner lieu, indépendamment d'éventuelles sanctions, à des restrictions d'accès.

Je reconnais avoir pris connaissance de la présente charte et m'engage à la respecter, sous peine de restriction d'accès et d'éventuelles sanctions prévues par la loi.